

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2016

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Romain GURLIAT, Adrien CHEVALLET, Michaël STEHLIN, Adjoints, Laurent NAZAIRE, Ghislain TRABICHET, Florent FAVRE, Christophe TRABICHET, Marlène BONDAZ, Céline CHEVALLET, Julien CHATELAIN, Sylvain ROCHY, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Sophie CHATELAIN.

Absente excusée: Carole CURSAT

Secrétaire de séance : Ghislain TRABICHET

Le compte-rendu du 11/12/2015 est approuvé à l'unanimité.

Il est juste remarqué que Céline Chevallet était portée présente et absente, elle était bien absente, et Jean-Louis Morel-Vulliez était présent mais porté ni dans les présents ni dans les absents.

Madame le Maire demande à ce qu'un sujet soit intégré à l'ordre du jour : lancement d'une nouvelle tranche de travaux d'assainissement au Chef-Lieu et réhabilitation des stations d'épuration, travaux pour lesquels il est besoin de délibérer à nouveau pour autoriser le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement à percevoir directement l'Aide de l'Agence de l'Eau pour reversement à la Commune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

I – PARTICIPATION COMMUNALE 2016 AU BUDGET DU SIDISST

Madame le Maire rappelle que le Comité du SIDISST, lors de la séance du 23 février 1996, a approuvé le principe de permettre aux communes membres d'opter pour la fiscalisation des participations communales au budget du syndicat, disposition prévue par l'article L.5212-20 du Code des Collectivités Territoriales qui stipule, par ailleurs, que le Conseil Municipal doit être consulté chaque année. Elle précise que le montant de la contribution de la Commune aux charges du SIDISST, pour l'exercice 2016 n'est pas encore connue officiellement à ce jour (elle serait a priori de 20 042 €, montant à confirmer) mais rappelle que pour 2015, celle-ci s'élevait à 19 268 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de laisser au Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Secteur de Thonon-Les-Bains le soin de mettre en recouvrement, par l'impôt local, la somme qui sera fixée prochainement et représentant la totalité de la contribution due par la Commune pour 2016

II – AUTORISATION DE MANDATER DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise « en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement suivantes au titre des dispositions prévues par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Budget principal : article 2313 pour 2 160 € TTC (Projectec honoraires audit Billat)

Article 2182 pour 36 581,65 € TTC (bus scolaire, pneus, flocage)

Budget service des eaux : article 2156 pour 420 € TTC (compteurs)

et dit que les dépenses faites seront inscrites au budget primitif 2016.

III – CRÉDITS SCOLAIRES ALLOUÉS POUR 2016

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 06/02/2015 relative aux crédits scolaires alloués pour l'année 2015 et par laquelle un crédit de 55 € avait été attribué par élève. Elle propose qu'un crédit de 55 €, identique à celui de 2015, soit attribué par élève pour l'année 2016, sur la base de l'effectif enregistré au 1^{er} janvier de l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer un montant de 55 € par élève pour l'achat des fournitures scolaires de l'année 2016, sur la base de l'effectif inscrit au 1^{er} janvier de l'année, et dit que cette somme sera inscrite au budget primitif principal de l'année 2016.

IV – MODIFICATION N° 11 DES STATUTS DE LA CCHC

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le conseil communautaire de la CCHC du 15 décembre 2015, après débat, a souhaité que le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) puisse valoir PLH (Plan Local de l'Habitat). Compte tenu de l'absence de la compétence PLH dans les statuts de la communauté, il n'était juridiquement pas possible de prescrire un PLUi valant PLH.

C'est pourquoi Madame le Maire propose au Conseil Municipal de transférer à la CCHC la compétence «Elaboration et mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) intercommunal» et donc de modifier en conséquence l'article 7 des statuts de la CCHC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence «Elaboration et mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) intercommunal », approuve la modification de l'article 7 des statuts de la CCHC, adopte la modification n° 11 des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, et charge Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie de prendre l'arrêté nécessaire à l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts.

V – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PLUi

Madame le Maire rappelle les modalités de collaboration définies lors de la Conférence intercommunale des Maires pour le suivi de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Lors de la conférence, il a été adopté qu'une « commission PLUi » soit identifiée au sein de chaque commune, les membres de cette commission pouvant être les mêmes que ceux de la commission Urbanisme quand elle existe. La constitution d'une « commission PLUi » au sein de la commune permettra de favoriser les échanges d'informations entre le CoP15 et le bureau d'études chargé du PLUi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les délégués suivants comme membres de la commission PLUi :

- Yannick TRABICHET
- Romain GURLIAT
- Adrien CHEVALLET
- Michaël STEHLIN

- Laurent NAZAIRE
- Sylvain ROCHY
- Jean-Louis MOREL-VULLIEZ
- Christophe TRABICHET

VI – DÉSIGNATION DE TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR LE COMITÉ DE PILOTAGE DU CoP15

Madame le Maire indique que lors de cette même conférence, il a été adopté la mise en place d'un Comité de Pilotage, dénommé « CoP15 », qui sera composé d'élus des communes membres de la communauté de communes, sous la présidence du Vice-Président chargé de l'urbanisme au sein de la CCHC.

Chaque commune doit délibérer pour désigner les élus municipaux qui représenteront leur commune au sein du CoP15.

Les noms de deux élus titulaires et deux élus suppléants, soit quatre personnes, sont à communiquer à la CCHC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme élus titulaires représentant la commune au sein du CoP15, la nomination de :

- Yannick TRABICHET, Maire (nommée suppléante du vice-président par la CCHC)
- Laurent NAZAIRE, conseiller municipal

Et approuve comme élus suppléants représentant la commune au sein du CoP15 en cas d'absence ou d'empêchement d'un élu titulaire, la nomination de :

- Romain GURLIAT, 1^{er} adjoint
- Adrien CHEVALLET, 2^{ème} adjoint.

VII – SYANE 74 DÉCOMPTE DÉFINITIF PROGRAMME 2014 INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 03/10/2014 par laquelle il approuvait le plan de financement et sa répartition financière de l'opération « Inventaire et cartographie des installations d'éclairage public – programme 2014 » à réaliser par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie,

d'un montant global estimé à : 2 913,00 €

avec une participation financière communale s'élevant à : 2 184,00 €

et des frais généraux s'élevant à : 87,00 €

et s'engageait à verser au SYANE 74 le montant des frais généraux et la participation communale sous forme de fonds propres.

Madame le Maire indique que cette opération est terminée et donne lecture du décompte définitif transmis par le SYANE 74. Il s'avère que le montant de la participation de la Commune est plus élevé que le montant prévu initialement, suite à la réalisation de travaux supplémentaires effectués à la demande de la Commune, soit :

montant global arrêté à : 4 837,83 €

participation financière communale s'élevant à : 3 522,69 €

et des frais généraux s'élevant à : 140,91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le décompte définitif de l'opération « inventaire et cartographie des installations d'éclairage public – programme 2014 » et s'engage à verser au SYANE 74 le montant des frais généraux et le solde de la participation communale sous forme de fonds propres.

Madame le Maire précise par ailleurs qu'une réunion a eu lieu entre la CCHC et le Syane au sujet de la fibre optique. La Commune de Vailly fera partie de la première tranche des travaux, qui débiteront en 2017.

VIII – CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC CHABLAIS LÉMAN DÉVELOPPEMENT ET INITIATIVE CHABLAIS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 11/09/2015 par laquelle il approuvait la convention de partenariat à passer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie (CCI 74) pour l'accompagnement dans la recherche de candidats à la création d'une activité commerciale dans le local vacant situé Sous La Côte.

Cette prestation d'accompagnement proposé par la CCI 74 se fait en partenariat avec l'association Chablais Léman Développement et l'association Initiative Chablais, qui, compte tenu de la complémentarité des projets et actions menés, accompagneront tous les trois la collectivité dans la recherche, la sélection et le suivi de candidats à la création d'une activité commerciale.

Madame le Maire donne ensuite lecture de la convention de coopération à intervenir avec Chablais Léman Développement et Initiative Chablais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de coopération à intervenir avec Chablais Léman Développement et Initiative Chablais, et autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce partenariat d'accompagnement dans la recherche de candidats à la création d'une activité commerciale pour le local vacant situé Sous La Côte.

IX – CONVENTION AVEC L'ASSEMBLÉE DES PAYS DE SAVOIE POUR SUBVENTION ASA DES TROIS BECS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 06/02/2015 par laquelle il approuvait le lancement du projet de création de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du massif des Trois Becs et autorisait Madame le Maire à solliciter tous les financements nécessaires auprès des collectivités et organismes compétents.

Elle donne ensuite lecture du courrier de l'Assemblée des Pays de Savoie l'informant de l'attribution d'une subvention de 25 000 € pour l'ASA des Trois Becs dans le cadre du soutien aux investissements de la filière forêt-bois des Pays de Savoie. Cette subvention sera versée conformément aux dispositions prévues dans la convention attributive de subvention jointe à ce courrier, convention ont elle donne lecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention attributive de subvention à intervenir avec l'Assemblée des Pays de Savoie, et autorise Madame le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

X – RENOUELEMENT CONCESSION FONCIÈRE MENGUAL DAMIEN POUR ACTIVITÉ ITINÉRANTE

Monsieur Romain GURLIAT, premier adjoint, ne participe ni à la discussion, ni au vote.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du précédent conseil municipal du 12/04/2013 autorisant Monsieur Mengual Damien à vendre des pizzas à l'année sur la

commune et fixant le droit de stationnement à 200 € par trimestre. Elle donne ensuite lecture de la concession foncière pour activité itinérante passée entre la Commune et Monsieur Mengual. Cette concession, d'une durée de 3 ans, prendra fin le 13 avril 2016.

Madame le Maire propose donc de renouveler cette concession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Mengual à poursuivre son activité de vente de pizzas, fixe le montant du droit de stationnement à 250 € par trimestre, charge Madame le Maire d'établir une convention à passer avec Monsieur Mengual, et l'autorise à signer cette convention.

XI – RÉHABILITATION DES STEPS ET NOUVELLE TRANCHE D'ASSAINISSEMENT AU CHEF-LIEU

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 11/12/15 par laquelle il adoptait les projets de travaux de réhabilitation des stations d'épuration de Sous La Côte et du Lavouet et de travaux des réseaux d'assainissement de desserte du Chef-Lieu de Vailly.

Madame le Maire rappelle que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise, pour ces opérations de réhabilitation des stations d'épuration de Sous La Côte et du Lavouet et des travaux de réseaux d'assainissement de desserte du Chef-Lieu de Vailly, le SMDEA à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Commune de Vailly et à la lui reverser, et demande l'autorisation au SMDEA et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

XII – QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire fait le point sur les réunions extérieures auxquelles elle a participé, avec les adjoints, à savoir :
 - Sous-Préfecture pour les vœux
 - Préfecture avec la SEA pour dossier ASA des Trois Becs
 - CCHC : 3 séances de conseil communautaire + réunions commissions sentiers et culture
 - Bureau rivières
 - SIAC
 - Assemblée Générale de la MJC du Brevon

- Les prochaines réunions programmées :
 - Sous-Préfecture le 16/02/16 sur le fonds de soutien à l'investissement
 - Sidisst le 16/02/16 réunion du comité
 - Rencontre avec le sénateur Cyril Pellevat en mairie de Lullin le 19/02/16
 - Réunion commission « déchets » CCHC le 19/02/16
 - Commission de la voirie le 19/02/16
 - Commission des finances le 26/02/16
 - Réunion sur le FDDT à Lullin courant mars
 - ONF et Commission forêt le 04/03/16
 - Commission CCID (Commission Communale des Impôts directs) le 11/03/16

- Intercommunalité : la baisse des dotations a été à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire. La CCHC étudie la possibilité de passer en fiscalité professionnelle unique (FPU).
La carte des intercommunalités sera dévoilée en mars 2016, pour une application au 1^{er} janvier 2017.
Les réalisations prévues en 2016 par la CCHC sont, pour rappel : étude eau/assainissement, lancement études PLUi, installation de containers semi-enterrés en Vallée du Brevon, maîtrise d'œuvre de la crèche.

- Divers : le nouveau bus doit être livré avant la fin du mois de février.
ASA des Trois Becs : la Commune est en attente de l'arrêté préfectoral de création de l'ASA.
Assainissement : les demandes de subventions ont été déposées auprès de tous les organismes compétents.
Mairie : divers travaux de peinture, électricité, changement du revêtement des sols sont en cours.
Halpades : le nettoyage des bâtiments locatifs, qui était jusqu'alors assuré par un agent communal contre remboursement, est désormais assuré par une société de nettoyage.
Auberge du Billat : les sociétés qui ont réalisé le diagnostic seront sollicitées pour la mission de maîtrise d'œuvre.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au **vendredi 18 mars 2016 à 20h**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.

Le Maire,

Yannick TRABICHET

